COMMUNE D'ORÉE-D'ANJOU	RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
	JEUDI 17 MARS 2022 20 heures 00

PROCÈS-VERBAL

Nombre de membres en exercice : 53
Présents : 43
Absents avec pouvoir : 9
Absents sans pouvoir : 1
Monsieur Philippe GILIS est nommé secrétaire de séance.

Présents :
Aline BRAY, Thomas PICOT, Catherine-Marie HALGAND, Hugues ROLLIN, Claudine BIDET, Ludovic SECHÉ, Céline PIGRÉE, Teddy TRAMIER, Anne BOUCHEREAU, Isabelle BILLET, Fabien BOUDAUD, Cécile DREUX-POUGNAND, Anne GUILMET, Jean-Claude MOREAU, Guillaume SALLÉ, Daniel TOUBLANC, Florian TRUCHON, Patricia BORDAGE, Willy DUPONT, Dominique GÖRGE, Marie-Claude VIVIEN, Martial BARRANGER, Séverine BEUTIER, Camille BOISNEAU, Émilie BOUVIER, Fabrice COIFFARD, Muriel DIEPDALE-LOUZIER, Emmanuelle DUPAS, Gérald GARREAU, Clément MAYRAS-COPPIN, Céline OGER, Michel PAGEAU, Christine ROBIN, Loïc BINET, Gladys DAVODEAU, Philippe GILIS, Claude GUIMAS, Guylène LESERVOISIER, Bérengère MARNÉ, Laurence MARY, Vincent MASSIDDA, Hélène MOUCHET, Jean-Marc SUTEAU

Absent(s) avec pouvoir :
Valérie DA SILVA FERREIRA (donne pouvoir à Teddy TRAMIER), Jacques PRIMITIF (donne pouvoir à Anne GUILMET), François AUDOIN (donne pouvoir à Marie-Claude VIVIEN), Christophe CHADOUTEAUD (donne pouvoir à Guillaume SALLÉ), Jean-Claude FÉVRIER (donne pouvoir à Daniel TOUBLANC), Janine HIVERT (donne pouvoir à Fabrice COIFFARD), Georges MOURIN (donne pouvoir à Cécile DREUX-POUGNAND), Estelle BOUYER (donne pouvoir à Philippe GILIS), Michel TOUCHAIS (donne pouvoir à Vincent MASSIDDA)

Absent(s) sans pouvoir :
Aurélie MORANTIN

Huis clos

À la demande de Mme le Maire il est proposé au Conseil Municipal de se réunir à huis clos.
Conformément à l'article L2121-18 alinéa 2 du CGCT, il est procédé au vote : 28 conseillers se prononcent pour le huis clos.

Le huis clos est effectif, il est demandé au public et à la presse de quitter la salle.

Introduction

Situation en Ukraine :
L'association Anjou LVIV Ukraine a mis en place une aide d'urgence sous forme de collecte dans les mairies déléguées. Deux camions ont été remplis (produits d'hygiène, médicaments, couvertures, etc.)
Une réflexion est en cours pour mettre l'EHPAD Vives Alouettes à disposition d'une trentaine de réfugiés.

La décision sera prise par les services de la préfecture.

Situation sanitaire :
Le taux de contamination est en augmentation (637 cas pour 100 000 habitants). Le centre de vaccination de Mauges Communauté ferme.

Visite ministérielle :
Dans le cadre des 500 ans de Joachim du Bellay, Mme Roselyne BACHELOT, ministre de la culture, est venue au Musée. Mme le Maire tient à remercier les services pour l'organisation de cette visite.

Décisions du Maire

Rénovation de la piscine de Champtoceaux Avenant n°1 lot n°1
[2022_013, 10/02/2022] :
Rénovation de la piscine de Champtoceaux
Avenant n°1 au lot n°1 « Rénovation des plages » JDM Expert (44)
Augmentation de la quantité nécessaire en résine + 3 600 € TTC

Construction d'un restaurant scolaire à Saint Laurent des autels avenant n°5 au lot n°7
[2022_014, 15/02/2022] :
Construction d'un restaurant scolaire à Saint Laurent des Autels - avenant n°5 au lot n°7 « plâtrerie,cloisons sèches » titulaire Bourrigault SARL (49).
Mise en place d'isolation sur plafond existant pour 1 092 € TTC

ADHESION DE LA COMMUNE A L'ANPCEN - ANNEE 2022
[2022_015, 18/02/2022] :
Adhésion de la Commune à l'Association Nationale pour la Protection du Ciel et de l'Environnement Nocturne pour l'année 2022 pour un montant de 150€

ADHESION DE LA COMMUNE A LA FONDATION DU PATRIMOINE - 2022
[2022_016, 18/02/2022] :
Adhésion de la Commune à la Fondation du Patrimoine pour l'année 2022 pour un montant de 600€

COTISATION 2022 - AMF 49
[2022_017, 18/02/2022] :
Adhésion à l'Association Des Maires et Présidents du Maine et Loire – Année 2022 pour un montant de 4840,02€

ADHESION DE LA COMMUNE AU CAUE DE MAINE ET LOIRE - ANNÉE 2022
[2022_018, 18/02/2022] :
Adhésion au CAUE de Maine et Loire – Année 2022 pour un montant de 1670,60€

Construction d'un restaurant scolaire à Saint Laurent des Autels avenant n°5 au lot n°13
[2022_019, 21/02/2022] :
Construction d'un restaurant scolaire à Saint Laurent des Autels
Avenant n°5 au lot n°13 « Électricité courants forts et faibles » Oger Rousseau Coudrais (49)
Plus-value suite à un rajout de système incendie pour 3 608,83 € TTC

Accord-cadre de travaux d'enduits projetés pour la période 2022 à 2025
[2022_020, 24/02/2022] :
L'accord-cadre pour les travaux d'enrobés projetés sur les voiries communales pour les années 2022 à 2025, est attribué à l'entreprise Techniroute (86 – Chauvigny). Au fur et à mesure des

besoins, les travaux seront formalisés par des marchés subséquents. Pour information, le devis juge de l'entreprise sur une année 2022 simulée se monte à 17.396,73 € HT.

1 - Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 24 février 2022

Rapporteur : Aline BRAY

EXPOSE :

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, un procès-verbal faisant état des délibérations prises pendant le Conseil Municipal, doit être dressé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 50 POUR, 2 CONTRE et 0 ABSTENTION(S), décide :

- D'APPROUVER le procès-verbal de la séance du 24 février 2022 tel que présenté en annexe.

2 - Convention 2022 de partenariat avec le centre socioculturel Rives de Loire

Rapporteur : Aline BRAY

EXPOSE :

Vu la convention d'objectifs entre la commune Orée-d'Anjou et le CSC Rives de Loire approuvée en conseil municipal du 18 février 2021,

Considérant la nécessité d'actualiser la partie financière de la convention existante à compter de mars 2022 pour une durée d'un an,

Considérant la nécessité de respecter les éléments de cadrage budgétaire 2022 portant sur la stabilité de l'enveloppe globale d'attribution des subventions,

Ce dossier ayant été examiné en commission Action sociale, solidarités, santé, dépendance, gérontologie en date du 24 janvier 2022,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- D'APPROUVER le versement d'une subvention 2022 d'un montant de 342 239 € (identique à l'enveloppe versée en 2021) au profit du centre socioculturel Rives de Loire ;

- D'AUTORISER Madame le Maire à signer le renouvellement de la convention d'objectifs avec le centre socioculturel Rives de Loire telle que présentée en ANNEXE. .

3 - Avenant n°3 à l'annexe financière de la convention triennale avec l'école de musique Mélodie

Rapporteur : Hugues ROLLIN

EXPOSE :

Vu la délibération n°2020-01-30-4-3 en date du 30 janvier 2020 relative à la convention d'objectifs et de moyens pluriannuelle passée entre la commune Orée-d'Anjou et l'école de musique Mélodie pour les années 2019/2020 - 2020/2021 – 2021/2022,
Considérant qu'il y a lieu de délibérer sur l'avenant 3 de l'annexe financière associée à la convention d'objectifs et de moyens pour l'année 2021-2022 détaillée en annexe.

Ce dossier a obtenu l'avis favorable de la commission « Culture » en date du 24 janvier 2022.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 50 POUR, 2 CONTRE et 0 ABSTENTION(S), décide :

- D'APPROUVER le versement de la subvention de fonctionnement 2022 d'un montant total de 56 250 € à l'école de musique Mélodie conformément à l'avenant présenté en annexe de la présente délibération ;

- D'APPROUVER le versement de la subvention d'investissement 2022 d'un montant total de 1 700 € à l'école de musique Mélodie conformément à l'avenant présenté en annexe de la présente délibération et sur présentation des justificatifs demandés ;

- D'APPROUVER la prise en charge accordée au titre de l'Orchestre à l'école, soit 37 844 € à verser à l'école de musique Mélodie conformément à l'avenant présenté en annexe de la présente délibération ;

- D'AUTORISER Madame le Maire à signer l'ensemble des documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

- Le versement des subventions sera effectué en 3 temps, au mois d'avril, juillet et septembre selon les termes de la convention d'objectifs et de moyens.

Budget 2022

Mme le Maire informe le conseil que le vote du budget va être précédé d'une présentation du budget par services/pôles. Une présentation aura lieu devant les habitants concernant le bilan au bout de 2 ans de mandat.

Action sociale, santé, solidarités, gérontologie :
Aline BRAY :

DEPENSES	BUDGET 2021	LIQUIDÉ 2021	ARBITRÉ 2022	EVOLUTION (BUDGET)
011- CHARGES A CARACTERE GENERAL	42 300,00	13 501,10	9 480,00	-78%
65 – AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	368 000,00	367 544,00	368 000,00	0%
012 – CHARGES DE PERSONNEL	167 013,40	167 013,40	206 490,64	24%
SOMME	**577 313,40**	**548 058,50**	**583 970,64**	**1%**

<u>Eléments gérés par le gestionnaire Finances :</u>
Relations avec le CCAS et la Résidence (montants prévus) :

- Remboursement salaires pris en charge par le budget communal : 150 000 €
- Versement d'une subvention d'équilibre : 160 000 €

Thématique	Actions 2021	Actions 2022
Action sociale	- Repas des aînés : 7 communes sur 9 dont 1 panier garni budget 38 000€ - Mise en place d'un COPIL sur le logement pour sans domicile stable. Rencontre avec des communes ayant déjà fait cette mise en place. - Enquête sur les loisirs des séniors - Contrat de soutien aux initiatives citoyennes : rencontre avec diverses assos à caractères solidaires notamment pour le dossier subventions (CACSI, les hirondelles, le foyer landemontais, ADMR, fil de l'âge) - Lancement de l'analyse des besoins sociaux	- Repas des aînés reconduits : 20 mars Liré - Poursuite du travail sur le logement pour sans domicile stable
Santé	- Achat maison de santé de Champtoceaux - Suite du travail de recherche d'un médecin via le cabinet NEKAO	- Révision des baux pour les Maisons de santé - Poursuite de la recherche d'un médecin. - Projet sport santé en lien avec la commission sport
Gérontologie	- Suite de l'accompagnement de la restructuration de l'EHPAD St Louis via le cabinet AMOFI	- Suite de la restructuration de l'EHPAD St Louis notamment au niveau de la reconversion du personnel et de l'accompagnement des familles pour trouver un nouvel EHPAD. - Challenge séniors : 29 avril 2022 à Liré avec la participation de profession sports et loisirs 49

Aménagement du territoire (Urbanisme, Foncier, Adressage, Tourisme, Développement économique) :
Ludovic SECHE, Céline PIGREE, Anne BOUCHEREAU :

DEPENSES	BUDGET 2021	LIQUIDÉ 2021	ARBITRÉ 2022	EVOLUTION (BUDGET)
011- CHARGES A CARACTERE GENERAL	242 900,00	153 386,63	276 775,00	14%
65 – AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE *	11 550,00	2 590,00	132 400,00	1046%
012 – CHARGES DE PERSONNEL	319 516,81	319 516,81	416 131,91	30%
SOMME	**573 966,81**	**475 493,44**	**825 306,91**	**44%**

* Les charges liées au service ADS (Mauges Com) auparavant gérées par la direction générale sont désormais gérées par ce gestionnaire (115k€) d'où l'augmentation significative du chapitre 65.

RECETTES	BUDGET 2021	LIQUIDÉ 2021	ARBITRÉ 2022	EVOLUTION (BUDGET)
70 – PRODUITS DES SERVICES, DOMAINES ET VENTES DIVERSES	72 000,00	63 088,33	59 466,00	-17%
731 – FISCALITE LOCALE	-	1 000,00	800,00	-
74 – DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	-	7 984,60	19 000,00	-
75 – AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE *	285 000,00	332 008,54	319 000,00	12%
SOMME	**357 000,00**	**404 081,47**	**398 266,00**	**12%**

* Augmentation par rapport au montant arbitré au vu du réalisé.
<u>Éléments gérés par le gestionnaire Finances :</u>

Relations avec le budget Liaison Fluviale (montants prévus) :

- Remboursement salaires pris en charge par le budget communal : 100 000 €
- Versement d'une subvention exceptionnelle : 77 000 €

Thématique	Actions 2021	Actions 2022
Aménagement du territoire	- Des temps d'informations et de formation ont été organisés pour que les élus de la commission s'approprient les enjeux du mandat : ○ Formation des élus sur les enjeux de l'aménagement durable (ZAN, gestion eaux pluviales) et documents supra (SRADDET, révision du SCoT). S'appuyer sur les partenaires locaux (CD49, DDT 49, Mauges communauté…) ○ S'approprier le PLH avec Mauges Communauté - La révision allégée du PLU a été lancée. Elle se poursuit en 2022 - Les différents projets urbains publics et privés ont été accompagnés - La mission adressage est arrivée presqu'à son terme et parallèlement d'autres missions de cartographie voient le jour - Au niveau de MC création d'un réseau avec les adjoints urba et les responsable de services des communes nouvelles dans le but d'échanger, d'harmoniser les pratiques….	- Créer le service ADS – Pré-instructeur d'Orée d'Anjou (ouverture prévue pour juin 2022) - Elaborer et mettre en œuvre d'une stratégie foncière (mobilisation des outils fonciers et structuration du processus interne) - Poursuivre la modification n°2 du PLU (objectif d'approbation pour l'automne 2022) - Terminer la mission d'adressage - Développer les actions en faveur de la protection de l'environnement et de la mise en valeur du patrimoine naturel (GIEP, ENS des Godiers et projet d'ENS entre Liré et Bouzillé) - Elaborer une stratégie de mobilité (en lien avec MC)

Thématique	Actions 2021	Actions 2022
Tourisme	- Educ tour Orée-d'Anjou - Mise en place de la coordination des campings et d'outils de suivi, et d'une enquête de satisfaction - Mise en place de l'épicerie dans les campings, faire découvrir le savoir-faire local - Réorganisation du service Tourisme	- Suite aux observations et diagnostics, mise en route du schéma directeur du tourisme - Installation de deux cabanes campétoile sur les campings - Travail sur les sentiers pédestres existants : thématiser les sentiers. Poursuivre l'étude en cours sur la boucle vélo loisir entre Liré et Champtoceaux - Développer la fréquentation de la Luce : Bilan – réflexion stratégique pour améliorer et augmenter la fréquention. Travail prévu pour préparer la saison 2023. - Travailler sur la réservation en ligne pour les différents équipements.

Thématique	Actions 2021	Actions 2022
Vie économique	- Accompagnement des acteurs économiques (33) - Définition de l'ambition de développement des ZA en lien avec Mauges Communauté - Elaboration d'un plan d'action - Soutien financier aux commerces occupant des locaux communaux commerciaux pendant la crise sanitaire	- Maintenir et développer les commerces de proximité sédentaires - Mise en œuvre des appels à projets pour les distributeurs alimentaires et commerces itinérants - Mettre en œuvre la stratégie de développement des Zones d'Activités en lien avec Mauges Communauté et en lien avec la commission aménagement - Actions de communication afin de promouvoir les acteurs et activités du territoire - Créer du lien avec les acteurs locaux

M. Daniel TOUBLANC remarque que 2 500€ c'est moins d'aides que l'an dernier.
Mme Patricia BORDAGE répond que les recettes sont conformes aux dispositions de la délibération, les aides ne sont pas appliquées sur 12 mois et certains ne les ont pas demandés.
Mme Bérengère MARNE demande quelle est la stratégie pour maintenir les commerces de proximité et quelle aide pour favoriser le dynamisme agricole (beaucoup de départs en retraite à venir).
Mme Anne BOUCHEREAU précise que le travail sur la transmission des exploitations agricoles est réalisé au niveau de la commission Agriculture de Mauges Communauté. La problématique des commerces de proximité est complexe, il faut un accompagnement de la municipalité, comme un appel à projet si nécessaire.
M. Guillaume SALLE remarque qu'il y a nécessité à repenser la structuration des exploitations pour s'adapter aux besoins des nouveaux exploitants et à la dynamique d'une modernisation du modèle.
M. Hugues ROLLIN rappelle qu'il faut inciter les habitants à aller dans les commerces de proximité.

Culture, Sport, Vie associative :
Hugues ROLLIN, Thomas PICOT :

DEPENSES	BUDGET 2021	LIQUIDÉ 2021	ARBITRÉ 2022	EVOLUTION (BUDGET)
012 – CHARGES DE PERSONNEL	411 888,61 €	411 888,61 €	504 260,97 €	22%
VIE ASSOCIATIVE				
011- CHARGES A CARACTERE GENERAL	3 000,00 €	919,34 €	7 000,00 €	133%
65 – AUTRES CHARGES DE GESTION	70 000,00 €	63 691,18 €	- €	-100%
CULTURE				
011- CHARGES A CARACTERE GENERAL	68 097,10 €	55 027,92 €	100 344,19 €	47%
65 – AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	203 563,40 €	179 127,01 €	194 060,00 €	-5%
SPORT				
011- CHARGES A CARACTERE GENERAL	36 310,00 €	15 106,96 €	36 100,00 €	-1%
65 – AUTRES CHARGES DE GESTION	- €	- €	60 000,00 €	
SOMME	**792 859,11 €**	**725 761,02 €**	**901 765,16 €**	**14%**

RECETTES	BUDGET 2021	LIQUIDÉ 2021	ARBITRÉ 2022	EVOLUTION (BUDGET)
VIE ASSOCIATIVE				
74 – DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	- €	- €	2 932,00 €	-
CULTURE				
70 – PRODUITS DES SERVICES, DOMAINES ET VENTES DIVERSES	12 300,00 €	10 020,70 €	9 800,00 €	-20%
74 – DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	- €	4 099,00 €	- €	
SPORT				
70 – PRODUITS DES SERVICES, DOMAINES ET VENTES DIVERSES	22 000,00 €	3 675,00 €	41 000,00 €	86%
SOMME	**34 300,00 €**	**17 794,70 €**	**53 732,00 €**	**57%**

Thématique	Actions 2021	Actions 2022
Culture	- Création du service culture - Création et mise en place de l'agenda culturel Les Eclats d'Orée - Participation maitrise d'ouvrage Médiathèque Drain - Pérennisation et structuration des expositions d'art de Champtoceaux - Plate-forme Bibliopole - Création d'un Escape Game et d'un parcours Baludik au musée Joachim du Bellay - Soutien à la vie associative : gratuité des salles, participation active aux COPIL, CA, AG et animations - Recherche de subventionnement : DRAC (Médiathèque), CNL (Bibliothèque de Liré) et Région (Escape Game) - Convention avec le théâtre St Pierre - Collaboration avec les acteurs culturels • Mission Patrimoine de MC • Scènes de Pays • Musiques actuelles de MC	- Mise en place d'animations pour le 500ème anniversaire de la naissance de JDBA avec Angers et Ancenis-St Géréon - Consolidation du réseau de bibliothèques et ludothèque : • Ouverture de la Médiathèque/Ludothèque de Drain • Ouverture de la bibliothèque de Liré • Acquisition d'un fonds d'ouvrages pour Liré • Comité de gestion - 2ème édition des Eclats d'Orée - Mise en place des parcours scolaires EAC - Partenariat avec la Turmelière (Festimalles, Résidence d'auteur, Terres d'encre) - Recherche de subventionnement : DRAC (Médiathèque et EAC), Bibliopole (prime réseau), Région (500ème) - Actions transverses avec nos services (Tourisme et PEEJ)

M. Daniel TOUBLANC demande s'il s'agit d'un nouveau véhicule ou d'un véhicule existant pour le service culture.
M. Hugues ROLLIN précise qu'il s'agit d'un nouveau véhicule.

Thématique	Actions 2021	Actions 2022
Sports et Loisirs	- Création du service Sport et nomination du responsable - Harmonisation des activités sportives dispensées par les animateurs municipaux dans les 16 écoles primaires d'ODA et mise en place de mobilité pour permettre aux écoliers de St Sauveur et St Christophe de bénéficier des structures sportives de Landemont et St Laurent - Découverte de sports et pratiques inédits dans les écoles grâce à l'acquisition de nouveaux matériels et outils (Biathlon à l'aide de carabines laser) - Proposition de stages sportifs lors de la période d'été - Rencontre et échanges avec les clubs de foot afin de leur présenter et proposer un projet de restructuration et modernisations des stades	- Propositions de nouveaux séjours sportifs encadrés par les animateurs sportifs d'ODA pendant les vacances scolaires - Réouverture de la piscine à la fin du printemps 2022 - Forum des associations en septembre 2022 - Proposition et développement du Sport Santé en octobre 2022 (association Siel Bleu)

M. Daniel TOUBLANC demande à quoi est due la variation des dépenses de personnel. Il aura fallut préciser que la variation est due à la fermeture de la piscine.

Petite Enfance, Enfance, Jeunesse, Affaires Scolaires :
Claudine BIDET :

Petite Enfance, Enfance, Jeunesse

DEPENSES	BUDGET 2021	LIQUIDÉ 2021	ARBITRÉ 2022	EVOLUTION (BUDGET)
011- CHARGES A CARACTERE GENERAL	711 250,00	568 409,81	739 320,00	4%
65 – AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	1 012 000,00	1 009 360,58	1 066 000,00	5%
012 – CHARGES DE PERSONNEL	2 406 631,99	2 406 631,99	2 553 532,26	6%
SOMME	**4 129 881,99**	**3 984 402,38**	**4 358 852,26**	**6%**

RECETTES	BUDGET 2021	LIQUIDÉ 2021	ARBITRÉ 2022	EVOLUTION (BUDGET)
70 – PRODUITS DES SERVICES, DOMAINES ET VENTES DIVERSES	1 372 050,00	1 334 361,34 €	1 370 000,00	0%
74 – DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	482 200,00	486 937,68	389 000,00	-19%
75 – AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE *	3 000,00	2 270,76	-	-100%
SOMME	**1 857 250,00**	**1 974 190,13**	**1 759 000,00**	**-5%**

Au vu du mois de janvier, nous anticipons des recettes moins élevées que prévu lors de l'arbitrage (1 370 000 € au lieu de 1 475 000 €)

Affaires scolaires :

DEPENSES	BUDGET 2021	LIQUIDÉ 2021	ARBITRÉ 2022	EVOLUTION (BUDGET)
011- CHARGES A CARACTERE GENERAL	49 618,93	44 731,80	43 094,00	-13%
012 – CHARGES DE PERSONNEL	463 384,33	463 384,33	467 235,77	1%
SOMME	**513 003,26**	**508 116,13**	**510 329,77**	**-1%**

Thématique	Actions 2021	Actions 2022
PEEJ	- Mise en place du Plan Alimentaire de Référence dans les restaurants scolaires maternelle et primaire et suppression des liaisons froide pour Liré et Bouzillé - Création d'un service jeunesse et de trois espaces ADO - Création des CMJ - Travail en transversalité avec la Cuture et le Sport à poursuivre en 2022 : • Catalogue des parcours scolaires • Accueil de groupe au musée • Mise en place d'ateliers culturels autour de la danse, la lecture, … • Des temps sportifs	- Evaluation du PEDT puis organisation des ateliers de concertation en vue de sa nouvelle réécriture - Accompagner la transformation de contrat Enfance Jeunesse en Convention Territoriale Globale - Mettre en place un livret d'accueil des enfants, des jeunes et des familles de à 0 à 25 ans - Ouverture du restaurant scolaire de St Laurent des Autels

Mme Hélène MOUCHET remarque qu'il serait plus juste de parler de « refonte » plutôt que de « création » des 3 espaces ados car ils existaient déjà avant.

Services Techniques :
Teddy TRAMIER, Catherine HALGAND, Willy DUPONT :

DEPENSES	BUDGET 2021	LIQUIDÉ 2021	ARBITRÉ 2022	EVOLUTION (BUDGET)
011- CHARGES A CARACTERE GENERAL	2 233 450,00	2 020 433,70	2 291 558,00	3%
65 – AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	62 300,00	46 169,78	64 700,00	4%
012 – CHARGES DE PERSONNEL	1 414 749,15	1 414 749,15	1 508 706,21	7%
SOMME	**3 710 499,15**	**3 481 352,63**	**3 864 964,21**	**4%**
RECETTES	**BUDGET 2021**	**LIQUIDÉ 2021**	**ARBITRÉ 2022**	**EVOLUTION (BUDGET)**
70 – PRODUITS DES SERVICES, DOMAINES ET VENTES DIVERSES	5 500,00	821,25	-	-100%
75 – AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	-	4 429,49	-	-
SOMME	**5 500,00**	**5 250,74**	**-**	**-100%**

Thématique	Actions 2021	Actions 2022
Ingénierie et Grands Projets d'Investissement	- Livraison de l'extension de la salle de sport de Landemont - Réalisation de diagnostics énergétiques pour 3 bâtiments actuellement chauffés au fioul - Démarrage des travaux de construction de la médiathèque de Drain	- Démarrage des travaux de construction du pôle enfance de La Varenne - Démarrage des travaux d'extension du pôle enfance de Landemont - Réalisation des travaux pour la réouverture de la piscine

Thématique	Actions 2021	Actions 2022
Voies et réseaux, espaces verts, mobilités alternatives	- Effacement et renforcement des réseaux (5 opérations) - Amélioration de l'efficacité de l'éclairage public phase 1 (remplacement des luminaires énergivores + de 150 Watts) - Aménagements de trottoirs, d'itinéraires cyclables et de sécurité : création d'enveloppes budgétaires dédiées	- Effacements et renforcements de réseaux (7 opérations) - Opérations de requalification complète (Assainissement réalisé par MC) - Amélioration de l'efficacité de l'éclairage public Phase 2 - Aménagements de trottoirs, d'itinéraires cyclables et de sécurité : Maintien des enveloppes budgétaires dédiées - Eaux pluviales : création d'une enveloppe dédiée (lutte contre les inondations, en coordination avec MC)

Mme Bérengère MARNE demande ce qu'il est entendu par « itinéraires cyclables », pas d'itinéraires dédiés aux cycles.
Mme Catherine HALGAND répond que cela dépend de la configuration de la chaussée. C'est pour le moment un partage de la chaussée (chaussidoux par exemple). C'est difficile de faire accepter cela par la population.

Thématique	Actions 2021	Actions 2022
Sécurité	- Evolution du Document Unique afin de mieux prendre en compte les risques psychosociaux et la sécurité au travail - Lancement de la réflexion sur la vidéoprotection	- Mise en place de la vidéoprotection - Révision du plan communal de sauvegarde (par ECTI) - Mise en place de 4 référents de prévention sur ½ journée par semaine rattachés à l'agent de prévention

M. Loïc BINET demande s'il n'y a pas de budget pour la sécurité.
Mme le Maire répond que le budget sécurité est ailleurs, dans le service Direction générale.
Mme Bérengère MARNE demande si la sécurité alimentaire fait partie des risques recensés dans le PCS.

M. Willy DUPONT répond que pourquoi pas, il n'a pas connaissance de cela dans un autre PCS mais est intéressé par l'idée.

Proximité :
Aline BRAY :

DEPENSES	BUDGET 2021	LIQUIDÉ 2021	ARBITRÉ 2022	EVOLUTION (BUDGET)
011- CHARGES A CARACTERE GENERAL	186 830,00	138 284,25	167 380,00	-10%
65 – AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE *	-	-	15 000,00	
012 – CHARGES DE PERSONNEL	891 900,35	891 900,35	969 295,89	9%
SOMME	**1 078 730,35**	**1 030 184,60**	**1 151 675,89**	**7%**

* Logiciels (hébergés) : état civil, cimetière…

RECETTES	BUDGET 2021	LIQUIDÉ 2021	ARBITRÉ 2022	EVOLUTION (BUDGET)
70 – PRODUITS DES SERVICES, DOMAINES ET VENTES DIVERSES	9 500,00	13 104,00	10 100,00	6%
731 – FISCALITE LOCALE	2 250,00	4 036,65	2 250,00	0%
74 – DOTATIONS ET PARTICIPATIONS *	-	7 187,16	3 000,00	
75 – AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	60 300,00	19 724,29	30 000,00	-50%
SOMME	**72 050,00**	**44 052,10**	**45 350,00**	**-37%**

* Augmentation par rapport au montant arbitré au vu du réalisé.

Thématique	Actions 2021	Actions 2022
Proximité	- Organisation de 2 scrutins : élections départementales et régionales - Structuration du service avec l'arrivée d'une coordinatrice en juin - Mise en place de réunions de services régulières entre référentes des mairies déléguées - Création de groupes thématiques afin de travailler sur des sujets d'actualité, créer des procédures afin d'harmoniser le service - Mise en place de réunions avec les maires délégués	- Réflexion sur l'accueil de demain - De nouvelles thématiques seront abordées en réunions de service : la gestion des archives, diagnostic sur les outils de travail, etc. - Organisation de 2 scrutins : élections présidentielles et législatives. L'ensemble des électeurs va recevoir une nouvelle carte électorale

Mme Guylène LESERVOISIER demande pourquoi il est mentionné des « réunions avec les maires délégués ».
M. Guillaume SALLE répond qu'il n'y a pas encore un modèle unique de service « mairies déléguées », donc c'est un moyen d'apporter de la cohésion.
Mme Hélène MOUCHET demande pourquoi l'organisation de scrutins a été indiquée alors que c'est normal.
M. Guillaume SALLE répond que c'est un gros travail pour tous les agents.
M. Fabien BOUDAUD précise que la distribution des numéros pour l'adressage aurait pu être ajoutée.

Direction générale et Ressources (Finances, Ressources Humaines, Affaires Juridiques, Communication) :
Aline BRAY, Dominique GORGE :

Direction générale :

DEPENSES	BUDGET 2021	LIQUIDÉ 2021	ARBITRÉ 2022	EVOLUTION (BUDGET)
011- CHARGES A CARACTERE GENERAL	552 700,00	428 203,49	493 792,20	-11%
65 – AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE *	88 700,00	77 946,80	13 000,00	-85%
012 – CHARGES DE PERSONNEL	239 107,88	239 107,88	277 565,70	16%
SOMME	**880 507,88**	**745 258,17**	**784 357,90**	**-11%**

* Service ADS (Mauges Com) -> Aménagement du territoire

RECETTES	BUDGET 2021	LIQUIDÉ 2021	ARBITRÉ 2022	EVOLUTION (BUDGET)
74 – DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	7 500,00	-	354 155,00	4622%
SOMME	**7 500,00**	**-**	**354 155,00**	**4622%**

* Récupération de la refacturation des repas à l'OGEC Saint Benoît (Office de Restauration) auparavant gérée par le service Finances.

Thématique	Actions 2021	Actions 2022
Direction générale	- Phase 1 du projet de Territoire « Horizon 2030 » : diagnostic, attentes des habitants - Lancement du diagnostic en vue de la labellisation Lucie - Dématérialisation de l'ensemble du processus de rédaction des actes administratifs (délibérations, décisions, arrêtés)	- Procédure de gestion du courrier - Phase 2 du projet de Territoire : décliner les 4 défis dans les feuilles de route - Rapport Lucie et mise en action

Services Ressources (Finances, Ressources Humaines, Affaires Juridiques, Communication) :

DEPENSES	BUDGET 2021	LIQUIDÉ 2021	ARBITRÉ 2022	EVOLUTION (BUDGET)
011- CHARGES A CARACTERE GENERAL	695 350,00 €	564 125,90 €	727 971,00 €	5%
012 – CHARGES DE PERSONNEL	439 516,81 €	319 516,81 €	416 131,91 €	-5%
014 – ATTENUATION DE PRODUITS	126 000,00 €	106 593,00 €	119 000,00 €	-6%
65 – AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	712 290,00 €	673 335,62 €	718 810,00 €	1%
66 – CHARGES FINANCIERES	265 000,00 €	219 567,60 €	245 000,00 €	-8%
67 – CHARGES SPECIFIQUES	12 000,00 €	255,25 €	10 000,00 €	-17%
68 – DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	10 000,00 €	- €	10 000,00 €	0%
SOMME	**2 260 156,81 €**	**1 883 394,18 €**	**2 246 912,91 €**	**-1%**

RECETTES	BUDGET 2021	LIQUIDÉ 2021	ARBITRÉ 2022	EVOLUTION (BUDGET)
013 – ATTENUATION DE CHARGES	105 000,00 €	170 180,65 €	135 000,00 €	29%
70 – PRODUITS DES SERVICES, DOMAINES ET VENTES DIVERSES	270 000,00 €	247 149,91 €	277 500,00 €	3%
73 – IMPOTS ET TAXES	10 000,00 €	8 904,00 €	4 000,00 €	-60%
731 – FISCALITE LOCALE	6 900 000,00 €	7 210 441,43 €	7 055 000,00 €	2%
74 – DOTATIOS ET PARTICIPATIONS	6 588 000,00 €	6 534 044,36 €	6 283 190,00 €	-5%
75 – AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	4 000,00 €	32 024,52 €	4 000,00 €	0%
77 – PRODUITS SPECIFIQUES	1 154,95 €	55 210,38 €	1 000,00 €	-13%
78 – REPRISE SUR AMORTISSEMENTS, DEPRECIATIONS ET PROVISIONS	- €	9 606,61 €	- €	-
SOMME	**13 878 154,95 €**	**14 267 561,86 €**	**13 759 690,00 €**	**-1%**

Thématique	Actions 2021	Actions 2022

Ressources humaines	- Ecriture et mise en place des lignes directrices de gestion (politique RH 2021/2026)
	- plan de formation finalisé 2021/2024
	- Début des travaux liées à la GPEEC
	  o Etat des lieux et cartographie des métiers
	- Evaluation professionnelle des agents : mise en place du logiciel, amélioration de la fiche d'évaluation
	- Alerte RPS agents d'accueil
		- Mise en place du logiciel de congé dématérialisé pour l'ensemble des agents
		- Mise en place d'un règlement complet du temps de travail
		- Révision du RIFSSEEP (Régime indemnitaire)
		- Communication interne : modernisation de la lettre aux agents
		- Accord télétravail
		- Mise en place de la procédure alerte harcèlement et discrimination
		- Poursuite de la GPEEC :
		  o Valider les postes et intitulés de postes
		  o Déterminer des compétences pour chaque groupe de fonction
		  o Mise en place des notes d'organisation des services
		- Elections des représentants du personnels le 8 décembre
		- Création du CST (Comité Social Territorial)

Thématique	Actions 2021	Actions 2022
Finances	- Cadrage du calendrier budgétaire - Implication des centres gestionnaires dans l'élaboration budgétaire - Poursuite de la déconcentration des processus budgétaires et comptables (prépa budgétaire, saisie des bons de commande…)	- Mise en place de la M57 - Rédaction du règlement budgétaire et financier - Elaboration d'un PPI - Mise en place d'un outil de suivi des investissements (ligne par ligne)

Thématique	Actions 2021	Actions 2022
Citoyenneté	- Réflexion sur la création d'un Groupe de Travail Citoyenneté	- Mise en œuvre des projets de village - Réflexion sur la participation citoyenne au niveau ODA
Communication	- Optimiser et développer les outils et supports de communication internes : mise en œuvre de l'extranet E-MOOJ	- Harmoniser la communication sur Orée-d'Anjou : projet d'affichage banderoles et sucettes - Cérémonie d'accueil des nouveaux arrivants et des bénévoles médaillés - Charte Orée Mag et Flash info - Relance de la soirée des agents

M. Daniel TOUBLANC remarque que sur les 9 panneaux d'affichages prévus, tous ne sont pas installés.
M. Dominique GORGE précise que le projet est relancé, également pour les sucettes.
M. Daniel TOUBLANC aurait souhaité que les anciens élus soient remerciés.
M. Dominique GORGE informe que cela sera fait dans le cadre de la cérémonie des bénévoles médaillés.
Mme Bérengère MARNE remarque qu'il faudrait éviter de huer la presser et inviter le public lors du vote du budget.
M. Loïc BINET remarque qu'il faudrait d'abord créer des comités consultatifs citoyens avant de faire redescendre les projets de villages au sein de ces comités.
M. Dominique GORGE répond que ces comités seront créés s'il y a des projets. Une priorisation des projets sera à faire éventuellement en lissant sur plusieurs années.

Présentation masse salariale BP 2022

Les hausses réglementaires et collectives ont été impacté au prorata sur chaque service

GVT - Revalorisation grilles catégorie C - prime inflation - Prime de précarité - révision RIFSEEP - cotisation Apprentissage = hausse de 290 000 €

ACTION SOCIALE
Direction CCAS - Santé/dépendance - portage repas - Résidence Pohardy
Poste Direction sur une année pleine

AFFAIRES SCOLAIRES
ATSEM - agents d'entretien des locaux de l'école
Heures de concertation ATSEM

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
Direction - Foncier - économie/commerce - Campings - La Luce - Env/mobilité
Poste économie tourisme à TC ,
CDD Luce sur 12 mois

DIRECTION
DGS - DGS - Assistante de direction - Développement durable/projets transversaux
Assistante de direction sur une année pleine
Chargée projets transversaux sur une année pleine

	2021		Prévision 2022	Différence
	Services	coût chargé		
TRAIN DE PAIE	ACTION SOCIALE	167 013,40 €	206 490,64 €	*39 477,24 €*
	AFFAIRES SCOLAIRES	463 384,33 €	467 235,77 €	*3 851,44 €*
	AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	319 516,81 €	416 131,91 €	*96 615,10 €*
	DIRECTION	239 107,88 €	277 565,70 €	*38 457,82 €*
	PEEJ	2 406 631,99 €	2 553 532,26 €	*146 900,27 €*
	PROXIMITE	891 900,35 €	969 295,89 €	*77 395,54 €*
	RESSOURCES	439 469,54 €	508 780,65 €	*69 311,11 €*
	SPORT - CULTURE - VIE ASSO	411 888,61 €	504 260,97 €	*92 372,36 €*
	TECHNIQUE	1 414 749,15 €	1 508 706,21 €	*93 957,06 €*
	Total général	**6 753 662,06 €**	**7 412 000,00 €**	*658 337,94 €*
HORS PAIE	**médecine du travail**	*25 335,57 €*	*30 000,00 €*	
	COS	*50 443,00 €*	*54 000,00 €*	
	Assurance du personnel	*107 934,38 €*	*130 000,00 €*	
	Personnel extérieur	*17 732,14 €*	*19 000,00 €*	
	autres charges	*26 802,18 €*		
	CA 2021	**6 981 909,33 €**	**7 645 000,00 €**	**BP 2022**

PEEJ : Petite-enfance / enfance / jeunesse
Direction - 2 multi-accueils -9 pôles enfance - 3 pôles jeunesse
Heures de concertation Restauration scolaire — Hausse temps de prépa des séjours
Poste CTG 30h (4 postes de 7,5h)

PROXIMITE
Coordination - Référentes et agents d'accueils des Mairies - agents d'entretien (hors entretien école)
poste de coordination sur une année pleine
Contrat renfort mairie sur une année pleine

RESSOURCES
Affaires juridiques - Marchés publics - Finances - Communication - Ressources humaines
Poste assistante com sur une année pleine
poste marchés pub sur une année pleine

SPORT - CULTURE - VIE ASSO
Sport - Culture - musée - Bibliothèques - Vie associative
Direction culture sur 12 mois

TECHNIQUE
Ingénierie GPI - Centres Techniques municipaux - maintenance et prévention
Technicien bâtiment sur une année pleine

4 - Approbation des Comptes de Gestion 2021 : Commune, Energies Renouvelables, Lotissements et Liaison Fluviale

Rapporteur : Aline BRAY

EXPOSE :

Ce dossier a obtenu l'avis favorable de la commission Ressources en date du 10 mars 2022.

Le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur.

En application des dispositions des articles L1612.12 et L2121-31 du code général des collectivités territoriales, l'assemblée délibérante entend, débat et arrête le compte de gestion du comptable qui doit être voté préalablement au compte administratif, sous peine d'annulation de ce dernier par le juge administratif.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant l'exactitude des opérations

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021,
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- DE DÉCLARER que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2021 par le receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part,

5 - Compte administratif 2021 - Budget Commune (760)

Rapporteur : Thomas PICOT

EXPOSE :

Il est proposé au Conseil de valider les comptes administratifs du budget communal et des budgets annexes, tenus par la Commune dans le cadre du principe de la comptabilité double (ordonnateur-comptable public).

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612 et suivants, L.2311-1 et 2312-1 et suivants relatifs au vote du budget,
Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable au budget principal,
Vu la délibération n°DCM20220127_07 du 27 janvier 2022 relative au débat portant sur les orientations budgétaires et du vote du rapport d'orientation budgétaire pour l'exercice 2022,
Vu la délibération n°2021_02_18_3_4_1 du 18 février 2021 portant approbation du budget primitif pour l'exercice 2021,
Vu les décisions modificatives n°1 du 1er juillet 2021, n°2 du 30 septembre 2021 et n°3 du 25 novembre 2021,
Vu la délibération du 17 mars 2022 portant approbation du compte de gestion 2021,
Entendu le rapport présenté en commission ressources le 10 mars 2022,
Considérant que le compte administratif constate le volume de titres de recettes émis et de mandats de paiements ordonnancés au cours de l'exercice,

Résumé du compte administratif 2021 :

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	15 010 775,85	G	16 599 010,77
	Section d'investissement	B	7 776 615,09	H	5 137 946,17
			+		+
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00 (si déficit)	I	1 656 245,05 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	1 124 984,88 (si déficit)	J	0,00 (si excédent)
			=		=
	TOTAL (réalisations + reports)	= A+B+C+D	23 912 375,82	= G+H+I+J	23 393 201,99

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	3 020 266,08	L	4 340 143,77
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	3 020 266,08	= K+L	4 340 143,77

RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	15 010 775,85	= G+I+K	18 255 255,82
	Section d'investissement	= B+D+F	11 921 866,05	= H+J+L	9 478 089,94
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	26 932 641,90	= G+H+I+J+K+L	27 733 345,76

Conformément à la législation, Mme le Maire se retire de la séance et ne prend pas part au vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 49 POUR, 1 CONTRE et 1 ABSTENTION(S), décide :

- DE DONNER ACTE de la présentation du compte administratif 2021 du budget communal ;
- DE CONSTATER les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan de sortie, aux débits et aux crédits reportés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- DE RECONNAÎTRE la sincérité des restes à réaliser.

6 - Compte administratif 2021 - Budget Lotissements (791)

Rapporteur : Ludovic SECHÉ

EXPOSE :

Il est proposé au Conseil de valider les comptes administratifs du budget communal et des budgets annexes, tenus par la Commune dans le cadre du principe de la comptabilité double (ordonnateur-comptable public).

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612 et suivants, L.2311-1 et 2312-1 et suivants relatifs au vote du budget,
Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au budget lotissements,
Vu la délibération n°DCM20220127_07 du 27 janvier 2022 relative au débat portant sur les orientations budgétaires et du vote du rapport d'orientation budgétaire pour l'exercice 2022,
Vu la délibération n°2021_02_18_3_4_2 du 18 février 2021 portant approbation du budget primitif pour l'exercice 2021,
Vu la délibération du 17 mars 2022 portant approbation du compte de gestion 2021,
Entendu le rapport présenté en commission ressources le 10 mars 2022,
Considérant que le compte administratif constate le volume de titres de recettes émis et de mandats de paiements ordonnancés au cours de l'exercice,

Résumé du compte administratif 2021 :

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	1 257 545,20	G	1 559 428,16
	Section d'investissement	B	745 363,95	H	1 002 216,00
			+		+
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00 (si déficit)	I	384 826,77 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	0,00 (si déficit)	J	497 784,00 (si excédent)
			=		=
	TOTAL (réalisations + reports)	= A+B+C+D	2 002 909,15	= G+H+I+J	3 444 254,93
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	0,00	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	0,00	= K+L	0,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	1 257 545,20	= G+I+K	1 944 254,93
	Section d'investissement	= B+D+F	745 363,95	= H+J+L	1 500 000,00
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	2 002 909,15	= G+H+I+J+K+L	3 444 254,93

Conformément à la législation, Mme le Maire se retire de la séance et ne prend pas part au vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 48 POUR, 1 CONTRE et 2 ABSTENTION(S), décide :

- DE DONNER ACTE de la présentation du compte administratif 2021 du budget lotissements ;
- DE CONSTATER les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan de sortie, aux débits et aux crédits reportés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- DE RECONNAÎTRE la sincérité des restes à réaliser.

7 - Compte administratif 2021 - Budget Énergies Renouvelables (755)

Rapporteur : Teddy TRAMIER

EXPOSE :

Il est proposé au Conseil de valider les comptes administratifs du budget communal et des budgets annexes, tenus par la Commune dans le cadre du principe de la comptabilité double (ordonnateur-comptable public).

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612 et suivants, L.2311-1 et 2312-1 et suivants relatifs au vote du budget,
Vu l'instruction budgétaire et comptable M41 applicable au budget Énergies Renouvelables,
Vu la délibération n°DCM20220127_07 du 27 janvier 2022 relative au débat portant sur les orientations budgétaires et du vote du rapport d'orientation budgétaire pour l'exercice 2022,
Vu la délibération n°2021_02_18_3_4_3 du 18 février 2021 portant approbation du budget primitif pour l'exercice 2021,
Vu la délibération du 17 mars 2022 portant approbation du compte de gestion 2021,
Entendu le rapport présenté en commission ressources le 10 mars 2022,

Considérant que le compte administratif constate le volume de titres de recettes émis et de mandats de paiements ordonnancés au cours de l'exercice,

<u>Résumé du compte administratif 2021 :</u>

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES		SOLDE D'EXECUTION (1)	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A	4 998,44	G	5 904,54	G-A	906,10
	Section d'investissement	B	0,00	H	4 926,00	H-B	4 926,00
			+		+		
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002)	C	0,00 (si déficit)	I	11 474,74 (si excédent)		
	Report en section d'investissement (001)	D	0,00 (si déficit)	J	5 828,00 (si excédent)		
			=		=		
		DEPENSES		RECETTES		SOLDE D'EXECUTION (1)	
TOTAL (réalisations + reports)		P= A+B+C+D	4 998,44	Q= G+H+I+J	28 133,28	=Q-P	23 134,84

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (2)	Section d'exploitation	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	0,00	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	0,00	= K+L	0,00

		DEPENSES		RECETTES		SOLDE D'EXECUTION (1)
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	= A+C+E	4 998,44	= G+I+K	17 379,28	12 380,84
	Section d'investissement	= B+D+F	0,00	= H+J+L	10 754,00	10 754,00
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	4 998,44	= G+H+I+J+K+L	28 133,28	23 134,84

Conformément à la législation, Mme le Maire se retire de la séance et ne prend pas part au vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- DE DONNER ACTE de la présentation du compte administratif 2021 du budget Énergies Renouvelables ;
- DE CONSTATER les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan de sortie, aux débits et aux crédits reportés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- DE RECONNAÎTRE la sincérité des restes à réaliser.

8 - Compte administratif 2021 - Budget Liaison Fluviale (799)

Rapporteur : Céline PIGRÉE

<u>EXPOSE</u> :

Il est proposé au Conseil de valider les comptes administratifs du budget communal et des budgets annexes, tenus par la Commune dans le cadre du principe de la comptabilité double (ordonnateur-comptable public).

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612 et suivants, L.2311-1 et 2312-1 et suivants relatifs au vote du budget,
Vu l'instruction budgétaire et comptable M4 applicable au budget Liaison Fluviale,
Vu la délibération n°DCM20220127_07 du 27 janvier 2022 relative au débat portant sur les orientations budgétaires et du vote du rapport d'orientation budgétaire pour l'exercice 2022,
Vu la délibération n°2021_02_18_3_4_4 du 18 février 2021 portant approbation du budget primitif pour l'exercice 2021,
Vu la délibération du 17 mars 2022 portant approbation du compte de gestion 2021,
Entendu le rapport présenté en commission ressources le 10 mars 2022,
Considérant que le compte administratif constate le volume de titres de recettes émis et de mandats de paiements ordonnancés au cours de l'exercice,

<u>Résumé du compte administratif 2021 :</u>

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES		SOLDE D'EXECUTION (1)	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A	119 245,13	G	104 703,87	G-A	-14 541,26
	Section d'investissement	B	3 727,92	H	11 925,54	H-B	8 197,62
		+		+			
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002)	C	0,00 (si déficit)	I	9 225,53 (si excédent)		
	Report en section d'investissement (001)	D	1 627,34 (si déficit)	J	0,00 (si excédent)		
		=		=			
		DEPENSES		RECETTES		SOLDE D'EXECUTION (1)	
TOTAL (réalisations + reports)		P= A+B+C+D	124 600,39	Q= G+H+I+J	125 854,94	=Q-P	1 254,55

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (2)	Section d'exploitation	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	0,00	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	0,00	= K+L	0,00

		DEPENSES		RECETTES		SOLDE D'EXECUTION (1)
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	= A+C+E	119 245,13	= G+I+K	113 929,40	-5 315,73
	Section d'investissement	= B+D+F	5 355,26	= H+J+L	11 925,54	6 570,28
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	124 600,39	= G+H+I+J+K+L	125 854,94	1 254,55

Conformément à la législation, Mme le Maire se retire de la séance et ne prend pas part au vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 48 POUR, 1 CONTRE et 2 ABSTENTION(S), décide :

- DE DONNER ACTE de la présentation du compte administratif 2021 du budget Liaison Fluviale ;
- DE CONSTATER les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan de sortie, aux débits et aux crédits reportés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- DE RECONNAÎTRE la sincérité des restes à réaliser.

9 - Affectation du résultat de fonctionnement des budgets

Rapporteur : Aline BRAY

EXPOSE :

Ce dossier a obtenu l'avis favorable de la commission Ressources en date du 10 mars 2022.

Il est nécessaire d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2021 des 4 budgets au vu des besoins d'investissement comme suit :

1 - Budget principal (760) :

Section d'investissement :

Compte D/**001** : déficit d'investissement reporté (A)	3 763 653,80 €
Solde restes à réaliser (B) :	*1 319 877,69 €*
Besoin de financement = A - B	*2 443 776,11 €*
Compte R/**1068** : excédent de fonctionnement capitalisé	2 443 776,11 €

Section de fonctionnement :

Compte R/**002** : excédent de fonctionnement reporté	800 703,86 €

2 - Budget lotissements (791) :

Section d'investissement :

Compte R/**001** : excédent d'investissement reporté	754 636,05 €

Section de fonctionnement :

Compte R/**002** : excédent de fonctionnement reporté	686 709,73 €

3- Budget Énergies renouvelables (755) :

Section d'investissement :

Compte R/**001** : excédent d'investissement reporté	10 754,00 €

Section de fonctionnement :

Compte R/**002** : excédent de fonctionnement reporté	12 380,84 €

4- Budget Liaison Fluviale (799) :

Section d'investissement :

Compte R/**001** : excédent d'investissement reporté	6 570,28 €

Section de fonctionnement :

Compte D/**002** : déficit de fonctionnement reporté	5 315,73 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 49 POUR, 1 CONTRE et 2 ABSTENTION(S), décide :

- D'AFFECTER les résultats de fonctionnement de l'exercice 2021 des 4 budgets au vu des besoins d'investissement comme établi ci-dessus.

10 - Budget Primitif 2022 - Budget Commune (760)

Rapporteur : Aline BRAY

EXPOSE :

Après le Débat d'Orientation Budgétaire présenté en Conseil Municipal du 27 janvier 2022, le Budget Primitif s'inscrit dans le cycle budgétaire annuel de la collectivité.

Par cet acte, l'ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile. Ce principe d'annualité budgétaire comporte quelques aménagements pour tenir compte d'opérations prévues et engagées, mais non réalisées en fin d'année.

D'un point de vue comptable, le budget se présente en deux parties :

- une section de fonctionnement qui prévoit les opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la gestion courante des services de la collectivité. L'excédent de recettes par rapport aux dépenses, dégagé par la section de fonctionnement, est utilisé en priorité au remboursement du capital emprunté, le surplus constituant de l'autofinancement qui permettra d'abonder le financement des investissements prévus par la collectivité,
- une section d'investissement : elle présente les programmes d'investissements nouveaux ou en cours. Ces dépenses sont financées par les ressources propres de la collectivité, par des dotations et subventions et éventuellement par l'emprunt. La section d'investissement est par nature celle qui a vocation à modifier ou enrichir le patrimoine de la Commune. Le Budget Primitif est un document comptable qui s'ajuste au cours de l'année avec d'éventuelles décisions modificatives.

Le Budget Primitif 2022 s'équilibre en dépenses et en recettes à un montant global de 36 820 000 € (fonctionnement et investissement).

La section de fonctionnement s'élève à	17 200 000.00 €
La section d'investissement s'élève à	19 620 000.00 €

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2311-1 et suivants relatifs à l'adoption du budget communal ;
Vu l'article 107 de la Loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République ;
Vu le Décret n°2016-834 du 26 juin 2016 relatif à la mise en ligne des documents budgétaires par les collectivités territoriales et leurs établissements publics de coopération ;
Vu l'instruction comptable M57 applicable aux communes ;
Vu l'avis favorable de la commission ressources réunie le 10 février 2022 ;
Vu la délibération n°DCM20220127_07 du 27 janvier 2022 relative au débat portant sur les orientations budgétaires et du vote du rapport d'orientation budgétaire pour l'exercice 2022,
Vu la délibération du 24 février 2022 adoptant le compte administratif 2021 ;
Vu la délibération du 24 février 2022 approuvant l'affectation des résultats 2021 ;

Mme le Maire informe que les critères d'attributions des subventions, par les associations ont fait l'objet d'une révision cette année. Le budget donne les moyens à la collectivité de rendre le service public.
Le BP 2022 sera à nouveau impacté par la crise sanitaire ces premiers mois, puisque nous avons parfois remplacé jusqu'à 30 postes d'animateurs, touchés par la Covid.
L'accueil de réfugiés aura probablement un impact sur nos budgets également. Il nous faudra l'assumer, au nom de la solidarité.
Pour rappel, voici le contexte général de la collectivité :
- Valeurs locatives faibles, recettes fiscales faibles
- Nous n'avons pas de ville centre, par conséquent des dotations moindres
- Disparition de la DSU en 2024 (900k en moins pour l'investissement)
- Intégration des agents titulaires de l'EHPAD St Louis en 2023

Ces éléments nous poussent à revoir les modes de fonctionnement internes, afin de maitriser les dépenses de fonctionnement, à caractère général et la masse salariale.
Il nous faut prendre conscience que nous n'avons pas les moyens d'apporter les services d'une commune centre de la même strate. En responsabilité, l'ensemble des élus devront mesurer la nécessité de rationaliser les services, afin de trouver le juste équilibre des dépenses. Certes en tant qu''élus nous pouvons avoir des rêves, il convient de les confronter aux réalités financières. Il faut poursuivre une juste structuration des services afin de préparer la collectivité à fonctionner

en 2026 avec moins d'élus. Il convient de rappeler qu'à chaque nouveau bâtiment, un cout de fonctionnement est lié. Or nous avons de nombreux bâtiments.
Le Budget est au service du projet. Il nous faut prendre conscience que le niveau d'investissement dans les années à venir sera moindre.
M. Loïc BINET demande si le cadrage a été réalisé par un organisme externe ou en interne.
Mme le Maire répond que le cadrage est réalisé en interne.
M. Daniel TOUBLANC remarque que les investissements sont plus élevés que dans des communes de mêmes strates grâce à l'emprunt.
Mme le Maire répond que le dernier emprunt date de 2020 pour un montant de 3,5 millions.
M. Daniel TOUBLANC s'interroge. L'excédent a beaucoup baissé ce qui empêche d'investir. Il y a une augmentation depuis 2019 de 20 % des charges de personnel et de 25 % des charges à caractère général.
Avec la mise en place de la M57 il n'y a plus de dépenses imprévues. Il faudra une gestion plus rigoureuse car les DM seront plus rares.
De plus, le coût de l'énergie est en augmentation, il faudra 100 000 € de plus à trouver.
M. Teddy TRAMIER insiste sur la nécessité de changer les comportements afin de tenir compte de la hausse des énergies.
Mme Guylène LESERVOISIER rappelle que le groupe minoritaire avait demandé un envoi en amont des documents budgétaires. Il n'y a pas eu de réunion intergroupes, la présentation n'a pas été retravaillée. Elle s'oppose à la politique menée et n'adhère pas à la méthode.
Elle a apprit avec étonnement la reprise des délégations de Valérie DA SILVA FERREIRA par Guillaume SALLE qui a déjà d'autres mandats.
Elle demande quelle est la vision à long terme. Certains rôles sont flous, certains maires délégués en témoignent. Les habitants se lassent.
Elle demande quel est le temps consacré à Orée-d'Anjou dans l'emploi du temps de Mme le Maire.
La minorité vote contre la politique menée depuis 2 ans.
Mme LESERVOISIER demande que le vote du budget se fasse à bulletin secret.
M. Ludovic SECHE se félicite qu'après 2 ans on ait réalisé qu'il n'était pas possible de travailler à moyens constants.
Mme Anne GUILMET demande si les conseillers municipaux pourront toucher une indemnité sachant que Valérie DA SILVA FERREIRA ne touche plus d'indemnité. Elle demande également quels sont les moyens pour le budget action sociale et spécifiquement l'enveloppe de 2 000 € consacrée à la communication pour la santé et le social.
Mme Emmanuelle DUPAS remarque que plus de 800 pages ont été reçues, elle trouve dommage de ne pas s'être rassemblés pour parler de ce dossier ensemble.
M. Loïc BINET rappelle que Mme le Maire s'était engagée à faire une formation budget, mais cela n'a pas eu lieu.
Mme Bérengère MARNE a voulu la faire mais n'a pas pu.
Mme le Maire précise qu'environ 15 personnes ont participé à cette formation.
Mme Anne GUILMET souhaiterait avoir une vue du budget sur plusieurs années précédentes (4 ans). Elle remarque que ce serait un beau défi de viser 10 % d'économies dans les charges à caractère général, comme au mandat précédent.
Mme le Maire répond que cette observation sera étudiée dans le cadre du cadrage budgétaire 2023.

Plus d'un tiers des membres demande le vote à bulletin secret.

Il est demandé au Conseil Municipal s'il souhaite adopter le budget primitif 2022 de la commune :
- Oui
- Non

Mme Séverine BEUTIER et M. Vincent MASSIDA se portent volontaires pour le dépouillement.

Résultat du vote : 29 Oui, 22 Non, 1 Abstention

Le Conseil Municipal décide :

- D'ADOPTER le budget primitif 2022 de la commune tel que présenté en ANNEXE ;
- D'AUTORISER Madame la Maire à signer tous documents relatifs à cette délibération.

11 - Budget Primitif 2022 - Budget Lotissements (791)

Rapporteur : Aline BRAY

EXPOSE :

Au vu des enveloppes allouées à chaque commune déléguée, de leurs prévisions budgétaires respectives, des décisions et projets d'Orée-d'Anjou validés lors de nos précédents conseils municipaux, le budget primitif 2022, validé par la commission Ressources s'établit tel que présenté dans l'annexe.

Le Budget Primitif 2022 s'équilibre en dépenses et en recettes à un montant global de 4 907 313,91 € (fonctionnement et investissement).

La section de fonctionnement s'élève à 2 840 990,53 €
La section d'investissement s'élève à 2 066 323,38 €
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2311-1 et suivants relatifs à
l'adoption du budget communal ;
Vu l'article 107 de la Loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République ;
Vu le Décret n°2016-834 du 26 juin 2016 relatif à la mise en ligne des documents budgétaires par les collectivités territoriales et leurs établissements publics de coopération ;
Vu l'instruction comptable M57 applicable aux communes ;
Vu l'avis favorable de la commission ressources réunie le 10 mars 2022 ;
Vu la délibération n°DCM20220127_07 du 27 janvier 2022 relative au débat portant sur les orientations budgétaires et du vote du rapport d'orientation budgétaire pour l'exercice 2022 ;
Vu la délibération du 17 mars 2022 adoptant le compte administratif 2021 ;
Vu la délibération 17 mars 2022 approuvant l'affectation des résultats 2021 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 40 POUR, 12 CONTRE et 0 ABSTENTION(S), décide :

- D'ADOPTER le budget primitif 2022 « lotissements » tel que présenté en ANNEXE
- D'AUTORISER Madame la Maire à signer tous documents relatifs à cette délibération

12 - Budget Primitif 2022 - Budget Énergies Renouvelables (755)

Rapporteur : Teddy TRAMIER

EXPOSE :

Au vu des enveloppes allouées à chaque commune déléguée, de leurs prévisions budgétaires respectives, des décisions et projets d'Orée-d'Anjou validés lors de nos précédents conseils municipaux, le budget primitif 2022, validé par la commission Ressources s'établit tel que résumé ci-dessous.

Le Budget Primitif 2022 s'équilibre en dépenses et en recettes à un montant global de 45 244,00 €. (exploitation et investissement).
La section d'exploitation s'élève à 17 800.00 €
La section d'investissement s'élève à 27 444.00 €

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2311-1 et suivants relatifs à l'adoption du budget communal ;
Vu l'article 107 de la Loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République ;
Vu le Décret n°2016-834 du 26 juin 2016 relatif à la mise en ligne des documents budgétaires par les collectivités territoriales et leurs établissements publics de coopération ;
Vu l'instruction comptable M41 applicable aux Services publics de distribution d'énergie électrique et gazière ;
Vu l'avis favorable de la commission ressources réunie le 10 mars 2022 ;
Vu la délibération n°DCM20220127_07 du 27 janvier 2022 relative au débat portant sur les orientations budgétaires et du vote du rapport d'orientation budgétaire pour l'exercice 2022 ;
Vu la délibération du 17 mars 2022 adoptant le compte administratif 2021 ;
Vu la délibération du 17 mars 2022 approuvant l'affectation des résultats 2021 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 40 POUR, 12 CONTRE et 0 ABSTENTION(S), décide :

- D'ADOPTER le budget primitif 2022 « énergies renouvelables » tel que présenté en ANNEXE ;
- D'AUTORISER Madame la Maire à signer tous documents relatifs à cette délibération.

13 - Budget Primitif 2022 - Budget Liaison Fluviale (799)

Rapporteur : Céline PIGRÉE

EXPOSE :

Au vu des enveloppes allouées à chaque commune déléguée, de leurs prévisions budgétaires respectives, des décisions et projets d'Orée-d'Anjou validés lors de nos précédents conseils municipaux, le budget primitif 2022, validé par la commission Ressources s'établit tel que présenté dans l'annexe.

Le Budget Primitif 2022 s'équilibre en dépenses et en recettes à un montant global de 173 240,28 € (exploitation et investissement).
La section d'exploitation s'élève à 156 300.00 €
La section d'investissement s'élève à 16 940,28 €

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2311-1 et suivants relatifs à l'adoption du budget communal ;
Vu l'article 107 de la Loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République ;
Vu le Décret n°2016-834 du 26 juin 2016 relatif à la mise en ligne des documents budgétaires par les collectivités territoriales et leurs établissements publics de coopération ;
Vu l'instruction comptable M4 applicable aux Services publics locaux à caractère industriel et commercial ;
Vu l'avis favorable de la commission ressources réunie le 10 mars 2022 ;
Vu la délibération n°DCM20220127_07 du 27 janvier 2022 relative au débat portant sur les orientations budgétaires et du vote du rapport d'orientation budgétaire pour l'exercice 2022,
Vu la délibération du 17 mars 2022 adoptant le compte administratif 2021 ;
Vu la délibération du 17 mars 2022 approuvant l'affectation des résultats 2021 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 40 POUR, 12 CONTRE et 0 ABSTENTION(S), décide :

- D'ADOPTER le budget primitif 2022 liaison fluviale tel que présenté en ANNEXE ;
- D'AUTORISER Madame la Maire à signer tous documents relatifs à cette délibération.

14 - Bilan annuel des Autorisations de Programmes - Crédits de Paiement

Rapporteur : Teddy TRAMIER

EXPOSE :

Ce dossier a obtenu l'avis favorable de la commission Ressources en date du 10 mars 2022.

Conformément aux articles L.2311-3 et R.2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales, les dotations affectées aux dépenses d'investissement peuvent comprendre des autorisations de programme et des crédits de paiement.

Cette procédure permet à la Commune de ne pas faire supporter à son budget annuel l'intégralité d'une dépense pluriannuelle, mais seules les dépenses à régler au cours de l'exercice. Elle vise à planifier la mise en œuvre d'investissements sur le plan financier mais aussi organisationnel et logistique. Elle favorise la gestion pluriannuelle des investissements et permet d'améliorer la lisibilité des engagements financiers de la collectivité à moyen terme.

Les autorisations de programme constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Elles demeurent valables sans limitation de durée jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées.

Les crédits de paiement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées durant l'exercice, pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondantes.

Chaque autorisation de programme comporte la réalisation prévisionnelle par exercice des Crédits de Paiement. La somme des Crédits de Paiement doit être égale au montant de l'Autorisation de Programme.

Les opérations pouvant faire l'objet d'une procédure d'AP/CP correspondent à des dépenses à caractère pluriannuel se rapportant à une immobilisation ou à un ensemble d'immobilisations déterminées, acquises ou réalisées par la commune ou à des subventions versées à des tiers.

Le suivi des AP/CP se fera par des opérations budgétaires au sens de l'instruction budgétaire.

L'équilibre budgétaire de la section d'investissement s'apprécie en tenant compte des seuls crédits de paiement.

Les autorisations de programme peuvent être votées à chaque étape de la procédure budgétaire même si elles n'ont pas été présentées lors du débat d'orientations budgétaires.

Les crédits de paiement non utilisés une année devront être repris l'année suivante par délibération du Conseil municipal au moment de la présentation du bilan annuel d'exécution des AP/CP. Toute autre modification de ces AP/CP se fera également par délibération du Conseil municipal.

Le Bilan 2021 des AP/CP, illustrant également les modifications apportées aux AP/CP, vous est proposé en ANNEXE.

M. Daniel TOUBLANC demande si dans le tableau des AP/CP les montants sont inscrits en TTC.
M. Teddy TRAMIER répond que oui.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 46 POUR, 5 CONTRE et 1 ABSTENTION(S), décide :

- ACTE le bilan annuel d'exécution et la modification des autorisations de programme et crédits de paiement tels que présentés en ANNEXE ;
- DE MODIFIER les Autorisations de Programmes et Crédits de Paiement tel que présenté en ANNEXE.
- DE DIRE que ces programmes seront financés par les subventions d'équipement, l'emprunt et l'autofinancement.

15 - Subvention exceptionnelle du budget Communal (760) au budget Liaison Fluviale (799)

Rapporteur : Céline PIGRÉE

EXPOSE :

Les activités de service public à caractère industriel et commercial (SPIC), quel que soit leur mode de gestion, sont strictement encadrées par la loi, afin de ne pas porter entrave à la concurrence. Ces activités sont soumises à un équilibre budgétaire strict, dont les conditions sont définies aux articles L.2224-1, L.2224-2 et L.2224-4 du Code général des collectivités territoriales (CGCT).

Dans un objectif de transparence des tarifs et de vérité des prix, les recettes propres du service doivent couvrir l'intégralité de ses dépenses, à l'exclusion de toute prise en charge par le budget principal de la collectivité, sous forme de subvention d'équilibre ou de financement par le budget principal de certaines dépenses. L'article L.2224-2 du CGCT prévoit, par exception, trois cas pour lesquels une prise en charge par le budget principal devient possible :

- lorsque les exigences du service public conduisent la collectivité à imposer des contraintes particulières de fonctionnement ;
- lorsque le fonctionnement du service public exige la réalisation d'investissements qui, en raison de leur importance et eu égard au nombre d'usagers, ne peuvent être financés sans augmentation excessive des tarifs ;
- lorsque, après la période de réglementation des prix, la suppression de toute prise en charge par le budget de la commune aurait pour conséquence une hausse excessive des tarifs.Cette prise en charge doit faire l'objet d'une délibération motivée et ne peut pas se traduire par un apurement du déficit de fonctionnement.

Ce dossier a obtenu l'avis favorable de la commission Ressources en date du 10 mars 2022.

Vu les délibérations du 17 mars 2022 relatives à l'approbation du budget principal et des budgets annexes pour l'exercice 2022,
Vu la prévision de l'exécution budgétaire 2022 du budget annexe « Liaison Fluviale »,
Considérant que tout transfert de crédits du budget principal à un budget annexe lié à un service public industriel et commercial doit être précédé d'une délibération spécifique et motivée,
Considérant que pour alimenter la trésorerie disponible pour le début de la saison, il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir accorder le versement de la subvention exceptionnelle telle que prévue au budget principal, au profit du budget annexe Liaison Fluviale pour un montant de 77 000,00 € - Chapitre 67 – Article 67441 – Fonction 01 – Gestionnaire FIN.

M. Daniel TOUBLANC remarque qu'il ne s'agit plus d'une subvention exceptionnelle car elle est proposée chaque année.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 42 POUR, 4 CONTRE et 6 ABSTENTION(S), décide :

- D'APPROUVER le versement d'une subvention exceptionnelle de 77.000,00 € du budget principal au budget autonome Liaison Fluviale ;

16 - Budget Commune (760) - Financement investissements 2022 - Emprunt

Rapporteur : Aline BRAY

EXPOSE :

Madame le Maire informe l'Assemblée qu'une consultation a été faite pour souscrire un contrat de prêt de 4 000 000 € destiné à financer des travaux du budget Communal.

Il est proposé au Conseil Municipal de contracter auprès de La Banque Postale un emprunt d'un montant de 4 000 000 € dont les caractéristiques sont les suivantes :

Score Gissler	1A
Montant du contrat de prêt	4 000 000,00 €UR
Durée du contrat de prêt	25 ans
Objet du contrat de prêt	Financement investissements 2022
Tranche obligatoire à taux fixe jusqu'au 01/06/2047 Cette tranche obligatoire est mise en place lors du versement des fonds.	
Montant	4 000 000,00 €UR
Versement des fonds	À la demande de l'emprunteur jusqu'au 02/05/2022, en une ou deux fois avec versement automatique à cette date.
Taux d'intérêt annuel	Taux fixe de 1,54 %
Base de calcul des intérêts	Mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours
Échéances d'amortissement et d'intérêts	Périodicité trimestrielle
Mode d'amortissement	Échéances constantes
Remboursement anticipé	Autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle
Commission	0,05 % du montant du contrat du prêt

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 40 POUR, 8 CONTRE et 4 ABSTENTION(S), décide :

- D'AUTORISER Madame le Maire à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus à intervenir avec La Banque Postale.

17 - Subventions 2022 – Commission Action Sociale, Solidarités, Santé, Dépendance, Gérontologie

Rapporteur : Aline BRAY

EXPOSE :

Madame le Maire présente les subventions à verser aux associations pour l'année 2022.

Les propositions de subventions sont disponibles en annexe.

Ce dossier a obtenu l'avis favorable de la commission « Actions Sociales, Solidarités, Santé, Dépendance, Gérontologie » en date du 24 janvier 2022.

Mme Guylène LESERVOISIER ne souhaite pas pénaliser les associations dans un contexte difficile, mais la minorité a des questionnement sur certaines attributions.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- D'APPROUVER le versement des subventions 2022 au titre de la commission « Actions Sociales, Solidarités, Santé, Dépendance, Gérontologie » pour un montant de 24 995 € telles que présentées dans le tableau en annexe.

18 - Subventions 2022 – Mission Environnement

Rapporteur : Aline BRAY

EXPOSE :

Mme le Maire Aline BRAY présente les subventions à verser aux associations au titre des missions « Environnement » pour l'année 2022 telles que :

- GDON 4 500 €
- Au Fil du Chemin Vert 500 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- D'APPROUVER le versement des subventions 2022 au titre des missions « Environnement » pour un montant de 5 000 € telles que présentées ci-dessous :

  - GDON 4 500 €
  - Au Fil du Chemin Vert 500 €

19 - Subventions 2022 – Commission Petite Enfance, Enfance, Jeunesse

Rapporteur : Claudine BIDET

EXPOSE :

Madame BIDET Claudine, Adjointe aux affaires Petite Enfance, Enfance, Jeunesse présente comme les années précédentes les subventions à verser aux associations pour l'année 2022.

Les propositions de subventions sont jointes en annexe.

Ce dossier a obtenu l'avis favorable de la commission « PEEJ » en date du 11 janvier 2022.

M. Ludovic SECHE ne prend pas part au vote et sort de la salle.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- D'APPROUVER le versement des subventions 2022 au titre de la commission « Petite Enfance, Enfance, Jeunesse » pour un montant de 46 820 € telles que présentées dans le tableau en annexe.

20 - Subventions 2022 – Commission Sports et Loisirs

Rapporteur : Thomas PICOT

EXPOSE :

M. PICOT Thomas, Adjoint aux Sports et Loisirs présente comme les années précédentes les subventions à verser aux associations pour l'année 2022.

Les propositions de subventions sont disponibles en annexe.

Ce dossier a obtenu l'avis favorable de la commission « Sports et Loisirs » en date du 17 janvier 2022.

M. Fabien BOUDAUD et M. Claude GUIMAS ne prennent pas part au vote et sortent de la salle.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- D'APPROUVER le versement des subventions 2022 au titre de la commission « Sports et Loisirs » pour un montant de 56 560 € € telles que présentées dans le tableau en annexe.

21 - Subventions 2022 – Commission Tourisme

Rapporteur : Céline PIGRÉE

EXPOSE :

Mme PIGRÉE Céline, Adjointe en charge du Tourisme présente comme les années précédentes les subventions à verser aux associations pour l'année 2022 telles que :

- Comité pour la Loire de Demain 250 €
- Rêves de Loire 400 €

Ces dossiers ont obtenu l'avis favorable de la commission « Tourisme » en date du 12 janvier 2022

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- D'APPROUVER le versement des subventions 2022 au titre de la commission « Tourisme » pour un montant de 650 € telles que présentées ci-dessous :

  - Comité pour la Loire de Demain 250 €
  - Rêves de Loire 400 €

22 - Subventions 2022 – Commission Vie économique

Rapporteur : Anne BOUCHEREAU

EXPOSE :

Mme BOUCHEREAU Anne, Adjointe en charge de la Vie Economique présente les subventions à verser aux associations pour l'année 2022 telles que :

- La Turmelière
  Projet : Cycle d'animation en cuisine nourricière grand public en lien avec le PAR d'Orée-d'Anjou 2 000,00 €

Montant global maximum versé sous forme d'aide aux quotients familiaux les plus bas, versement sur présentation de justificatifs.

Un montant de 25 % de la subvention (500€) pourrait être versé à l'issue de la 1ère séance, ou la totalité en une fois à l'issue de la réalisation entière de l'action, toujours sous réserve des justificatifs.

Vu l'avis de la commission « Vie Économique » en date du 21 février 2022,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- D'APPROUVER le versement des subventions 2022 au titre de la commission « Vie Économique » pour un montant de 2 000 € selon les modalités présentées ci-dessus.

23 - Subventions 2022 – Commission Culture

Rapporteur : Hugues ROLLIN

EXPOSE :

M. ROLLIN Hugues, Adjoint en charge de la Culture présente comme les années précédentes les subventions à verser aux associations pour l'année 2022.

Les propositions de subventions sont disponibles en annexe.

Ce dossier a obtenu l'avis favorable de la commission « Culture » en date du 24 janvier 2022

Mme Céline OGER et M. Fabrice COIFFARD ne prennent pas part au vote et sortent de la salle.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- D'APPROUVER le versement des subventions 2022 au titre de la commission «Culture» pour un montant de 81 297,30 € telles que présentées dans le tableau en annexe.

➢ QUESTIONS DIVERSES

- COPIL Plan Communal de Sauvegarde (PCS) :

Le Plan Communal de Sauvegarde c'est quoi ?
Le PCS un outil réalisé à l'échelle communale, sous la responsabilité du maire, pour planifier les actions des acteurs communaux de la gestion du risque (élus, agents municipaux, bénévoles, entreprises partenaires) en cas d'évènements majeurs naturels, technologiques ou sanitaires. Il a pour objectif l'information préventive et la protection de la population.

Il se base sur le recensement des vulnérabilités et des risques (présents et à venir) sur la commune et des moyens disponibles (communaux ou privés) sur la commune.

Il prévoit l'organisation nécessaire pour assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population au regard des risques.

L'association ECTI a été missionnée par la commune afin de procéder à la mise à jour du PCS. ECTI est une association de bénévoles retraités qui interviennent pour conseiller et accompagner les entreprises, administrations, collectivités et acteurs de l'insertion.

Un Comité de Pilotage est en cours de constitution, y-a-t-il des élus volontaires ?

Mme Laurence MARY et Bérengère MARNE, ainsi qu M. Fabien BOUDAUD sont volontaires.

- Intervention de M. Ludovic SÉCHÉ :

M. Ludovic SÉCHÉ regrette que le Conseil Municipal se soit déroulé à huis clos et remarque que cela donne une mauvaise image de la collectivité et de l'action communale.

- Prochain conseil municipal : 31 mars 2022

Fin de la réunion à 00h05.